

RPQS assainissement collectif

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service public de l'assainissement collectif

Année
2023

BAR-LE-DUC
BEHONNE
BEUREY-SUR-SAULX
CHANTERAINE
CHARDOGNE
COMBLES-EN-BARROIS
CULEY
FAINS-VÉEL
GIVRAUVAL
GUERPONT
LIGNY-EN-BARROIS
LOISEY
LONGEAUX
LONGEVILLE-EN-BARROIS
MENAUCOURT

NAIVES-ROSIÈRES
NAIX-AUX-FORGES
NANÇOIS-SUR-ORNAIN
NANT-LE-GRAND
NANTOIS
RESSON
ROBERT-ESPAGNE
RUMONT
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
SALMAGNE
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
SILMONT
TANNOIS
TRÉMONT-SUR-SAULX
TRONVILLE-EN-BARROIS
VAL D'ORNAIN
VAVINCOURT
VELAINES

Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224- 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	5
1.1.	Présentation du territoire desservi	5
1.2.	Mode de gestion du service	6
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	6
1.4.	Nombre d'abonnés	7
1.5.	Volumes facturés	9
1.6.	Imports et exports d'effluents	10
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	10
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	10
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	13
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	21
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	22
2.1.	Modalités de tarification	22
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	23
2.3.	Recettes	24
3.	Indicateurs de performance	25
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	25
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	25
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	27
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	27
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	28
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	28
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	31
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	31
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	31
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	32
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	33
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	33
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	34
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	34
4.	Financement des investissements	35
4.1.	Montants financiers	35
4.2.	Etat de la dette du service	35
4.3.	Amortissements	35
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	36
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	36
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	37
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	37
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	37
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	38

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau

- ☐ communal
☒ intercommunal

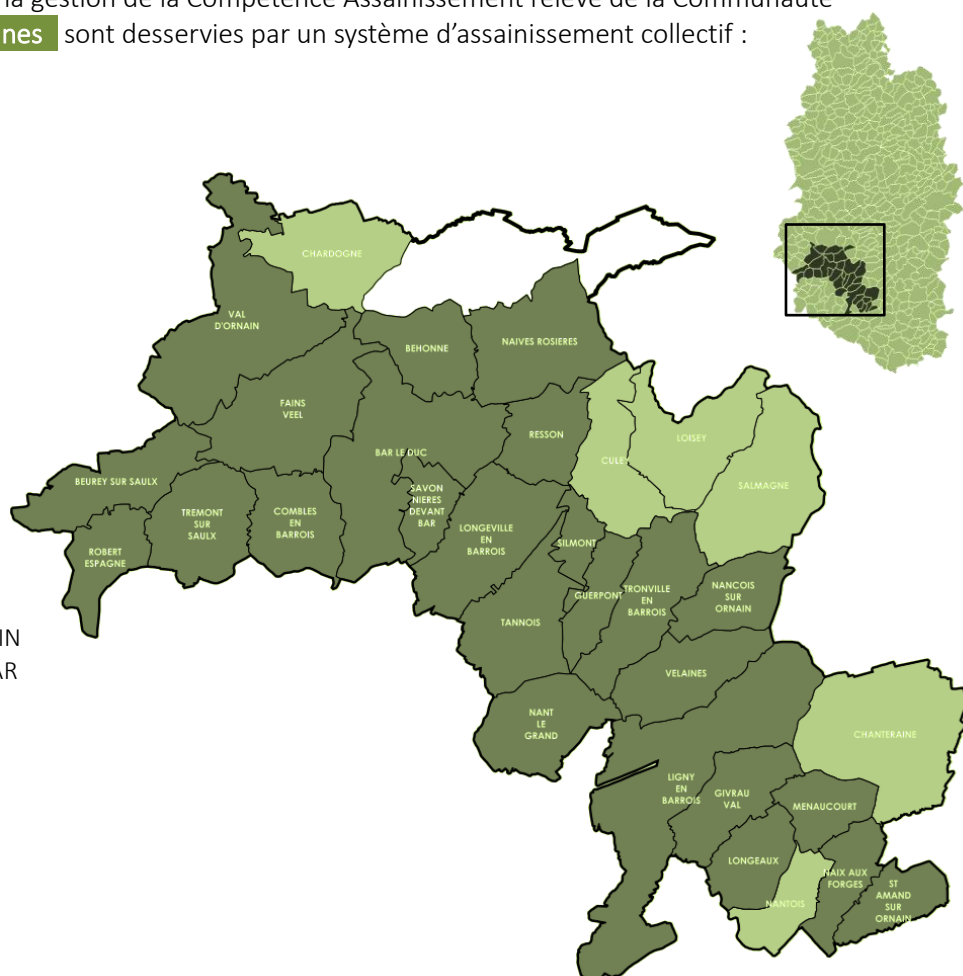
- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Élimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

Parmi les **31 communes** dont la gestion de la Compétence Assainissement relève de la Communauté d'Agglomération, **25 communes** sont desservies par un système d'assainissement collectif :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. COMBLES-EN-BARROIS
5. FAINS-VÉEL
6. GIVRAUVAL
7. GUERPONT
8. LIGNY-EN-BARROIS
9. LONGEAUX
10. LONGEVILLE-EN-BARROIS
11. MENAUCOURT
12. NAIVES-ROSIÈRES
13. NAIX-AUX-FORGES
14. NANTOIS-SUR-ORNAIN
15. NANT-LE-GRAND
16. RESSON
17. ROBERT-ESPAGNE
18. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
19. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
20. SILMONT
21. TANNOIS
22. TRÉMONT-SUR-SAULX
23. TRONVILLE-EN-BARROIS
24. VAL D'ORNAIN
25. VELAINES



- Existence d'une CCSPL ☒ Oui
☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 26/09/2016
☐ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui
☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en :

- ☒ **régie**
- ☐ régie avec prestataire de service
- ☐ régie intéressée
- ☐ gérance
- ☐ délégation de service public : affermage
- ☐ délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne- y compris les résidents saisonniers- domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **31 596 habitants** au 31/12 de l'exercice (31 955 au 31/12/n-1).

COMMUNE	Population totale	Population desservie par un système de collecte	%
BAR-LE-DUC	15 135	14 610	96,5%
BEHONNE	623	615	98,7%
BEUREY-SUR-SAULX	423	418	98,8%
CHANTERAINE	192	0	0,0%
CHARDOGNE	305	0	0,0%
COMBLES-EN-BARROIS	801	798	99,6%
CULEY	130	0	0,0%
FAINS-VÉEL	2 143	2 115	98,7%
GIVRAUVAL	294	266	90,5%
GUERPONT	248	215	86,7%
LIGNY-EN-BARROIS	4 038	3 923	97,2%
LOISEY	303	0	0,0%

COMMUNE	Population totale	Population desservie par un système de collecte	%
LONGEAUX	227	179	78,9%
LONGEVILLE-EN-BARROIS	1 145	1 012	88,4%
MENAU COURT	239	201	84,1%
NAIVES-ROSIÈRES	821	741	90,3%
NAIX-AUX-FORGES	229	184	80,3%
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	376	371	98,7%
NANT-LE-GRAND	87	87	100,0%
NANTOIS	90	0	0,0%
RESSON	397	394	99,2%
ROBERT-ESPAGNE	794	759	95,6%
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	53	48	90,6%
SALMAGNE	294	0	0,0%
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	482	472	97,9%
SILMONT	151	148	98,0%
TANNOIS	410	397	96,8%
TRÉMONT-SUR-SAULX	615	607	98,7%
TRONVILLE-EN-BARROIS	1 360	1 337	98,3%
VAL-D'ORNAIN	1 042	914	87,7%
VELAINES	943	785	83,2%
Total	34 390	31 596	91,9%

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **13 868 abonnés** au 31/12 de l'exercice (13 833 au 31/12/n-1).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **54,9 abonnés/km** au 31/12 de l'exercice (54,22 abonnés/km au 31/12/n-1).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,28 habitants/abonné** au 31/12 de l'exercice (2,31 habitants/abonné au 31/12/n-1).



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/n-1	Nombre d'abonnés domestiques* au 31/12/23	Nombre d'abonnés (contrats) non domestiques* au 31/12/23	Nombre d'établissements non domestiques* au 31/12/23	Nombre total d'abonnés au 31/12/23	Variation en %
BAR-LE-DUC	5 145	5 146	5	2	5 151	
BEHONNE	329	330			330	
BEUREY-SUR-SAULX	229	229			229	
CHANTERAINE	/	/			/	
CHARDOGNE	/	/			/	
COMBLES-EN-BARROIS	401	401			401	
CULEY	/	/			/	
FAINS-VEEL	982	979	1	1	980	
GIVRAUVAL	122	123			123	
GUERPONT	111	110			110	
LIGNY-EN-BARROIS	2 267	2 272	3	1	2 275	
LOISEY	/	/			/	
LONGEAUX	88	87			87	
LONGEVILLE-EN-BARROIS	551	547	1	1	548	
MENAU COURT	99	98			98	
NAIVES-ROSIERES	374	377			377	
NAIX-AUX-FORGES	81	86			86	
NANCOIS-SUR-ORNAIN	210	209			209	

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/n-1	Nombre d'abonnés domestiques* au 31/12/23	Nombre d'abonnés (contrats) non domestiques* au 31/12/23	Nombre d'établissements non domestiques* au 31/12/23	Nombre total d'abonnés au 31/12/23	Variation en %
NANT-LE-GRAND	50	52			52	
NANTOIS	/	/			/	
RESSON	5	18			18	
ROBERT-ESPAGNE	381	384			384	
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	44	44			44	
SALMAGNE	/	/			/	
SAVONNIERES-DEVANT-BAR	264	265			265	
SILMONT	83	83			83	
TANNOIS	192	192			192	
TREMONT-SUR-SAULX	277	277			277	
TRONVILLE-EN-BARROIS	712	707	5	2	712	
VAL-D'ORNAIN	437	436			436	
VELAINES	399	400	1	1	401	
Total	13 833	13 852	16	8	13 868	+ 0,2 %

* Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques*	1 421 269	1 298 585	-8,6%
Abonnés non domestiques*	125 199	108 755	-13,1%
Total des volumes facturés aux abonnés	1 546 468	1 407 340	-9,0%

* Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m³	Variation en %
STEU MOGEVILLE (COPARY)	106 258	127 257	+19,8 %
Total des volumes exportés	106 258	127 257	+19,8 %

Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	/

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 15 au 31/12/2023 (15 au 31/12/2022).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 76,23 km de réseau unitaire hors branchements,
- 176,38 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 252,61 km.

101 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

101 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

système d'assainissement	commune	localisation	type
Héronnière	BAR-LE-DUC	1 place de la Couronne	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	1 rue de la Libération	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	1 rue de Polval	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	1 rue Robert Rousselle	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	109 rue de Saint Mihiel	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	11 rue Jean Errard	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	12 Boulevard de la Rochelle	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	12-14 Rue du Sergent Marcel Ferrette	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	13 rue du Sergent Marcel Ferrette	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	151 rue de Saint Mihiel	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	16 rue de Verdun	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	2 rue de Vél	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	2 rue des Polkas	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	2 rue des Vaux de Naives	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	2 rue Jean-Jacques Rousseau	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	3 rue de Maestricht	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	3 voie des Fusillés	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	30 rue Joblot	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	36 rue de Savonnières	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	4 rue de Saint Mihiel	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	44 rue des Foulans	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	51 rue de la Couronne	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	67 boulevard Poincaré	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	68 rue des Foulans	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	77 voie des Fusillés (Vaux Viry)	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	80 boulevard de la Rochelle	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	9 rue des Minimes	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	Boulevard des Ardennes	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	Carrefour r. Champ de Mars / Av du 94ème RI	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	place de l'Etoile	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	Place du Maréchal Foch	Trop plein de poste
Héronnière	BAR-LE-DUC	place Exelmans	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	Place Lemagny (Lycée Poincaré)	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	place Maréchal Foch (Eglise St Jean)	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	rue de Four (gare routière)	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	Rue du Champ de Mars	Déversoir d'orage
Héronnière	BAR-LE-DUC	(A2) rue du Port- ancienne station	Déversoir d'orage
Héronnière	BEHONNE	18 grande rue	Déversoir d'orage
Héronnière	BEHONNE	Chemin de la côte des prés	Déversoir d'orage
Héronnière	BEHONNE	Grande rue	Déversoir d'orage
Héronnière	BEHONNE	Rue des Cytises	Trop plein réseau
Héronnière	COMBLES-EN-BARROIS	2-4 rue du Pressoir	Déversoir d'orage
Héronnière	COMBLES-EN-BARROIS	5 rue des Cerisiers	Déversoir d'orage
Héronnière	COMBLES-EN-BARROIS	5-7 rue des Poiriers	Déversoir d'orage
Héronnière	COMBLES-EN-BARROIS	Chemin de Furbeval	Trop plein de poste
Héronnière	COMBLES-EN-BARROIS	Rue Basse	Déversoir d'orage
Héronnière	FAINS-VEEL	12 RUE SAINT JOSEPH	Trop plein de poste
Héronnière	FAINS-VEEL	22 rue de la Haire Joubet	Déversoir d'orage
Héronnière	FAINS-VEEL	Avenue de la Vaux Mourot	Déversoir d'orage
Héronnière	FAINS-VEEL	Chemin des Trops	Déversoir d'orage
Héronnière	FAINS-VEEL	Route de Fains	Déversoir d'orage

système d'assainissement	commune	localisation	type
Héronnière	FAINS-VEEL	rue de Bégarenne	Déversoir d'orage
Héronnière	FAINS-VEEL	Rue de Combles	Déversoir d'orage
Héronnière	LONGEVILLE-EN-B.	1 rue du Moulin	Trop plein de poste
Héronnière	NAIVES-ROSIERES	RD 1916	Trop plein de poste
Héronnière	NAIVES-ROSIERES	Rue du Moulinot / Aire de jeu du Pâquis	Trop plein réseau
Héronnière	RESSON	TP_RESSON_PR Lavoir Grande rue	Trop plein réseau
Héronnière	SAVONNIERES-DVT-BAR	Rue Paul Henry	Trop plein de poste
Héronnière	TANNOIS	4 RUE DE LA PORTE AU FOUR	Trop plein réseau
Héronnière	TANNOIS	RUE EDMOND GILLOT	Trop plein réseau
Steu Longeaux	LONGEAUX	Rue du Général de Gaule	Trop plein de poste
Steu Menaucourt	MENAU COURT	10 rue de l'Eglise	Déversoir d'orage
Steu Menaucourt	MENAU COURT	12 rue de l'Eglise	Déversoir d'orage
Steu Menaucourt	MENAU COURT	2 rue basse	Déversoir d'orage
Steu Menaucourt	MENAU COURT	petite rue	Déversoir d'orage
Steu Mognéville	BEUREY-SUR-SAULX	10 rue du Marais	Trop plein de poste
Steu Mognéville	ROBERT-ESPAGNE	Carrefour rue Moucherie / rue Roncier	Déversoir d'orage
Steu Mognéville	ROBERT-ESPAGNE	Carrefour rue neuve / Rue du Roncier	Déversoir d'orage
Steu Mognéville	TREMONT-SUR-SAULX	1 rue Gustave Chenu	Déversoir d'orage
Steu Mognéville	TREMONT-SUR-SAULX	13 rue des Gobelets	Déversoir d'orage
Steu Mognéville	TREMONT-SUR-SAULX	2 route de Beurey	Trop plein réseau
Steu Mognéville	TREMONT-SUR-SAULX	2 rue de Lozerot	Déversoir d'orage
Steu Mognéville	TREMONT-SUR-SAULX	3 rue Raymond Poincaré	Déversoir d'orage
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	A2 Steu Mussey	Déversoir d'orage
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	BUSSY- passerelle Ornain	Trop plein de poste
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	MUSSEY- impasse de la Fontaine	Déversoir d'orage
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	MUSSEY- pont Ornain- Route de Bussy	Trop plein de poste
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	MUSSEY- rue des Dames	Déversoir d'orage
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	MUSSEY- rue du Cachon	Déversoir d'orage
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	MUSSEY- rue du Moulin	Déversoir d'orage
Steu Mussey	VAL D'ORNAIN	VARNEY- rue du Chauffour	Déversoir d'orage
Steu Naix-aux-Forges	NAIX-AUX-FORGES	Rue du Canal	Déversoir d'orage
Steu Naix-aux-Forges	NAIX-AUX-FORGES	Step de Naix-Aux-Forges	Déversoir d'orage
Steu Nant-le-Grand	NANT-LE-GRAND	18 rue de la Fontaine	Trop plein de poste
Steu St Amand	SAINT-AMAND-SUR-O.	RD 966	Trop plein de poste
Steu Tronville	GIVRAUVAL	25 le Neuf Chemin	Déversoir d'orage
Steu Tronville	GIVRAUVAL	26 le Neuf Chemin	Déversoir d'orage
Steu Tronville	GIVRAUVAL	3 Rue du Moulin	Trop plein de poste
Steu Tronville	GIVRAUVAL	Route de Longeaux	Trop plein de poste
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	10 avenue Louis Dodin	Trop plein réseau
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	19 rue Bel Air	Trop plein réseau
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	75 rue de Strasbourg	Trop plein réseau
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	carrefour RD156/rue des Bouvreuils	Trop plein réseau
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	Centre Nautique- Rue des Sirenes	Trop plein de poste
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	Lieu-dit Le Paradis	Trop plein réseau
Steu Tronville	LIGNY-EN-BARROIS	Rue de l'Abattoir	Trop plein de poste
Steu Tronville	NANÇOIS-SUR-ORNAIN	3 rue de la gare	Déversoir d'orage
Steu Tronville	NANÇOIS-SUR-ORNAIN	8 route de Velaines	Trop plein réseau
Steu Tronville	TRONVILLE-EN-BARROIS	1/2 rue Jules Ferry	Trop plein réseau
Steu Tronville	TRONVILLE-EN-BARROIS	Grande rue	Trop plein réseau
Steu Tronville	VELAINES	interco	Trop plein réseau

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère **8** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : NAIX AUX FORGES
Code Sandre de la station : 035537001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Disques biologiques							
Date de mise en service				01/09/1995							
Commune d'implantation				NAIX-AUX-FORGES (55370)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				250							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				38							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation ☒ Déclaration réceptionné en date du 15/09/1995 ☐ Sans procédure							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'Ornain							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☒ et ☒ ou				60	
DCO		200				☒ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/10/23	Non	120	36.8	378	50.5	85	76.6				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : MENAUCOURT
Code Sandre de la station : 035533201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/05/1992							
Commune d'implantation				ENAU COURT (55332)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				270							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				36							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation ☒ Déclaration réceptionné en date du 19/01/2007 ☐ Sans procédure							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		l'Ornain					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅ filtrée		35				☐ et		☒ ou		60	
DCO filtrée		200				☐ et		☒ ou		60	
MES						☐ et		☐ ou		50	
NGL						☐ et		☐ ou			
NTK						☐ et		☐ ou			
pH						☐ et		☐ ou			
NH ₄ ⁺						☐ et		☐ ou			
Pt						☐ et		☐ ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/11/23	Oui	<3	89.3	20	80.2	24	42.9				

STEU N°3 : NANT LE GRAND
Code Sandre de la station : 000000000000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Fosse toutes eaux + Filtre compact (EPARCO)							
Date de mise en service				2003							
Commune d'implantation				NANT LE GRAND							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				65							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				25							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation ☐ Déclaration ☒ Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/12/23	Oui	20	79.4	104	79.1	7	90.4				

STEU N°4 : SAINT AMAND
Code Sandre de la station : 035545201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Fosse toutes eaux + Filtre compact (EPARCO)							
Date de mise en service				01/01/2000							
Commune d'implantation				SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN (55452)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				80							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				12							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation ☐ Déclaration ☒ Sans procédure							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		l'Ornain					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/10/23	Oui	9	88.3	69	71.3	7	88.7				

STEU N°5 : BAR LE DUC
Code Sandre de la station : 035518603000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1999									
Commune d'implantation		FAINS-VEEL (55186)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		35000									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		8200									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation Arrêté du 03/07/2020 ☐ Déclaration ☐ Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur L'Ornain									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☒ et ☒ ou				85			
DCO		90		☒ et ☒ ou				80			
MES		30		☒ et ☒ ou				90			
NGL		15		☒ et ☒ ou				70			
NTK		7		☒ et ☒ ou				75			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺		5		☒ et ☒ ou				75			
Pt		2		☒ et ☒ ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2022	oui	3,13	97,1	22,1	91,6	4,69	93,6		90,4	3,13	97,1
Moyenne 2023	oui	2,01	97,7	12,7	94,6	3,12	97	1,43	95,4	1,09	67,3

STEU N°6 : VAL D'ORNAIN
Code Sandre de la station : 035536601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Boue activée faible charge							
Date de mise en service				01/01/1989							
Commune d'implantation				VAL-D'ORNAIN (55366)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1100							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				220							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation ☒ Déclaration Arrêté préfectoral n°9842-2024 du 19/01/2024 ☐ Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'Ornain							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/07/2023	oui	< 3	98,2	25	95,3	5	99	4,52	91,9	5,04	38
18/10/2023	oui	3	97,5	39	89,5	20	92,6	38,3	27	5,23	12,8

STEU N°7 : TRONVILLE
Code Sandre de la station : 035551901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/01/1983- réhabilitée en 2010							
Commune d'implantation				TRONVILLE-EN-BARROIS (55519)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				15000							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				2700							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation		Arrêté du 20/11/2008							
		☐ Déclaration									
		☐ Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ornain							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☐ ou				92	
DCO		125				☐ et ☐ ou				80	
MES		35				☐ et ☐ ou				90	
NGL		15				☐ et ☐ ou				73	
NTK		7.5				☐ et ☐ ou				75	
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺		5				☐ et ☐ ou				75	
Pt		2				☐ et ☐ ou				80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2022	oui	3,23	98,1	17,3	95,2	3,4	97,4	4,17	92,8	0,95	86,7
Moyenne 2023	oui	2,36	96,1	12,5	94,6	3,61	95,4	4,12	86,2	0,95	67,7

STEU N°8 : LONGEAUX
Code Sandre de la station : 035530001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Fosse toutes eaux + Filtre compact (EPARCO)							
Date de mise en service				01/01/1998							
Commune d'implantation				LONGEAUX (55300)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				250							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				38							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation ☒ Déclaration réceptionné en date du 29/07/1997 ☐ Sans procédure									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Grandes Fontaines							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/10/23	Oui	6	96.7	43	93.9	10	96				

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
NAIX AUX FORGES (Code Sandre : 035537001000)	0,4	0,0
MENAU COURT (Code Sandre : 035533201000)	0,0	0,0
NANT LE GRAND (Code Sandre : 000000000000)	0,0	0,0
SAINT AMAND (Code Sandre : 035545201000)	0,0	0,0
BAR LE DUC (Code Sandre : 035518603000)	438,2	402,0
VAL D'ORNAIN (Code Sandre : 035536601000)	2,8	7,9
TRONVILLE (Code Sandre : 035551901000)	151	84,0
LONGEAUX (Code Sandre : 035530001000)	0,0	0,0
Total des boues produites	592,4	493,9

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
NAIX AUX FORGES (Code Sandre : 035537001000)	0,4	0,0
MENAU COURT (Code Sandre : 035533201000)	0,0	0,0
NANT LE GRAND (Code Sandre : 000000000000)	0,0	0,0
SAINT AMAND (Code Sandre : 035545201000)	0,0	0,0
BAR LE DUC (Code Sandre : 035518603000)	438,2	402,0
VAL D'ORNAIN (Code Sandre : 035536601000)	2,8	7,9
TRONVILLE (Code Sandre : 035551901000)	151	84,0
LONGEAUX (Code Sandre : 035530001000)	0,0	0,0
Total des boues évacuées	592,4	493,9

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/n et 01/01/n+1 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	0	0
Participation aux frais de branchement	sur DEVIS (coût réel du branchement public)	sur DEVIS (coût réel du branchement public)

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	23,40 €	23,40 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	2,008 €/m ³	2,008 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³
VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

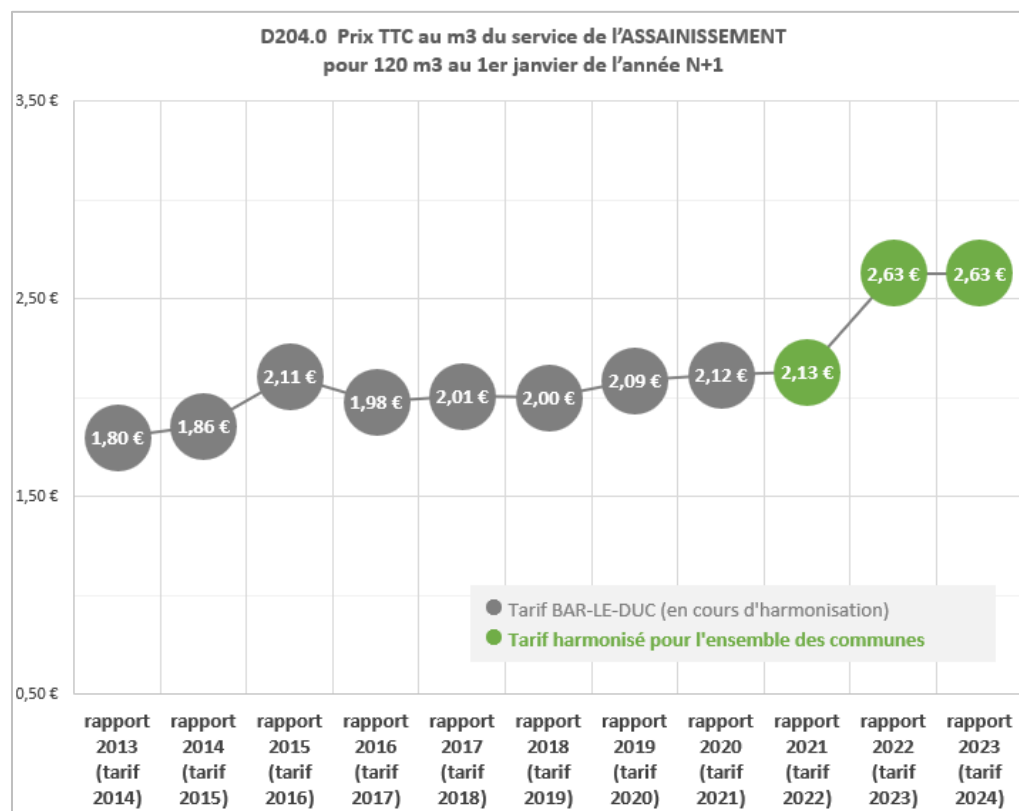
- Délibération du 01/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement
- Délibération du 07/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/n et au 01/01/n+1 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont¹ :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	23,40 €	23,40 €	0%
Part proportionnelle	240,96 €	240,96 €	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	264,36 €	264,36 €	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20 €	22,20 €	0%
TVA	28,66 €	28,66 €	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,86 €	50,86 €	0%
Total	315,22 €	315,22 €	0%
Prix TTC au m³	2,63 €	2,63 €	0%



* A NOTER :

La **flambée des prix**, et plus particulièrement celui de **l'électricité**, a lourdement impacté les budgets de l'eau et de l'assainissement en 2023, l'activité de ces services étant reconnue électro-intensive.

Ce contexte exceptionnel a imposé une sensible révision des tarifs de l'assainissement en 2023, et ce malgré les annonces/mesures gouvernementales pour contenir ces hausses (bouclier tarifaire / amortisseur électricité).

¹ NOTA BENE : Pour une collectivité où différents prix sont pratiqués, on donne le prix concernant le plus grand nombre d'abonnés. Il s'agit donc des prix pour la Commune de BAR-LE-DUC. **A compter de 2022, le tarif est harmonisé pour l'ensemble des communes.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ annuelle pour les abonnés adhérents au prélèvement mensuel
- ☒ semestrielle pour les abonnés non adhérents au prélèvement mensuel
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de facturation :

Recettes de facturation au 31/12/2023 : **2 935 176 €**
(2 767 184 € au 31/12/2022)

Type de recette	Exercice 2022 en € HT	Exercice 2023 en € HT	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 570 859 €	2 732 589 €	+6,3%
<i>dont abonnements</i>	<i>243 045 €</i>	<i>287 263 €</i>	<i>+18,2%</i>
Redevance eaux usées usage non domestique	196 325 €	202 587 €	+3,2%
<i>dont abonnements</i>	<i>167 €</i>	<i>207 €</i>	<i>+24,3%</i>
Recettes pour boues et effluents importés	0 €	0 €	
Total recettes de facturation	2 767 184 €	2 935 176 €	+6,1%
Recettes de raccordement	0 €	0 €	
Prime de l'Agence de l'Eau	107 823 €	34 331 €	-68,2%
Contribution au titre des eaux pluviales	0 €	0 €	
Recettes liées aux travaux	100 324 €	59 272 €	-40,9%
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes (prestations)	65 398 €	20 680 €	-68,4%
Autres recettes (subventions d'exploitation)	0 €	64 280 €	
Autres recettes (mise à disposition de personnel)	5 236 €	788 €	-84,9%
Total autres recettes	278 782 €	179 351 €	-35,7%
Total des recettes	3 045 966 €	3 114 528 €	+2,3%

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 91,9%.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250- Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251- Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252- Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254- Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		87,7%	
VP.255- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	57%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	72%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259- Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260- Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261- Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262- Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	38

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **38** pour l'exercice (38 pour l'exercice n-1).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur- de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) - s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Système d'assainissement	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j - exercice 2023	Conformité exercice n-1 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
BAR-LE-DUC / FAINS-VEEL (Héronnière)	622	100 (conforme) - Temps sec : 100 - Temps de pluie : en cours acquisition données sur 5 ans	information à transmettre par la DDT
TRONVILLE	198	0 (non conforme) - Temps sec : 100 - Temps de pluie : 0	information à transmettre par la DDT

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est [information à transmettre par la DDT] .

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur- de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH - s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Système d'assainissement	Charge brute de pollution organique reçue par la STEU en kg DBO5/j - exercice 2023	Conformité exercice n-1 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
BAR-LE-DUC / FAINS-VEEL (Héronnière)	622	100 (conforme)	information à transmettre par la DDT
TRONVILLE	198	100 (conforme)	information à transmettre par la DDT

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est [information à transmettre par la DDT] .

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur- de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH - s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la STEU en kg DBO5/j - exercice 2023	Conformité exercice n-1 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
BAR-LE-DUC / FAINS-VEEL (Héronnière)	622	100 (conforme)	information à transmettre par la DDT
TRONVILLE	198	0 (non conforme)	information à transmettre par la DDT

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est [information à transmettre par la DDT] .

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Ensemble des STEU :

Boues évacuées : 493,9 tMS

Pour l'exercice, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en n-1).

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Détail par STEU ci-dessous :

BAR LE DUC :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	402
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		402

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

TRONVILLE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	84
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		84

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

LONGEAUX :

☒ pas de boues évacuées

NAIX AUX FORGES :

☒ pas de boues évacuées

MENAU COURT :

☒ pas de boues évacuées

NANT LE GRAND :

☒ pas de boues évacuées

SAINT AMAND :

☒ pas de boues évacuées

VAL D'ORNAIN :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	7,9
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		7,9

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice, 6 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0,190 pour 1000 habitants (0,031 pour l'exercice n-1).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et - si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public- dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice : 60

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 23,8 par 100 km de réseau (19,6 pour l'exercice n-1).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en

un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	0,03	0,05	0,00	0,00	0,09

Au cours des 5 derniers exercices, 0,17 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,01% (0,01% pour l'exercice n-1).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
BAR-LE-DUC / FAINS-VEEL (Héronnière)	100 %	52	52	100
TRONVILLE	100 %	25	25	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100% (100% pour l'exercice n-1).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **30** (30 pour l'exercice n-1).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles- dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	2 753 621	2 350 374
Épargne brute annuelle en €	1 108 531	735 404
Durée d'extinction de la dette en années	2,5	3,2

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/n est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31/12/n	141 443	106 718
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	2 853 197	3 043 903
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement de l'année n-1	4,96	3,51

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues : 6

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 0,43 pour 1000 abonnés (0,21 pour l'exercice n-1).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	323 841 €	642 149 €
Montants des subventions en €	0 €	177 698 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)		2 753 621 €	2 350 374 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	439 913 €	414 608 €
	en intérêts	56 939 €	67 121 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 1 042 353 € (924 740 € pour l'exercice n-1).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Renouvellement de réseau d'assainissement préalablement aux travaux de requalification du centre-ville à LIGNY-EN-BARROIS	1 000 000 € HT
Renouvellement ou réhabilitation du réseau d'assainissement (ovoïde) rue de Vél à BAR-LE-DUC	4 000 000 € HT
Renouvellement de la station de traitement des eaux usées de NANT-LE-GRAND	200 000 € HT
Dévoisement de réseau dans le cadre du projet routier de déviation RN 135 de Velaines	200 000 € HT

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Nouveau PPI approuvé en 2023 : un plan d'investissement prévu sur 35 ans

Les travaux identifiés sont structurés autour de plusieurs axes d'intervention et hiérarchisés selon 3 degrés de priorité :

Axes d'intervention	Priorité 1 : court terme Mise en conformité réglementaire Sécurité			Priorité 2 : moyen terme Amélioration du système en temps sec (élimination des eaux claires, renouvellement patrimonial)			Priorité 3 : long terme Gestion du temps de pluie			Cumul sur la période		
	Montant investissement € HT	Recettes prévus. € HT	Reste à charge € HT	Montant investissement € HT	Recettes prévus. € HT	Reste à charge € HT	Montant investissement € HT	Recettes prévus. € HT	Reste à charge € HT	Montant investissement € HT	Recettes prévus. € HT	Reste à charge € HT
Economie d'énergie	40 000 €	0 €	40 000 €	650 000 €	130 000 €	520 000 €	0 €	0 €	0 €	690 000 €	130 000 €	560 000 €
Gestion patrimoniale_Renouvellement	510 000 €	102 000 €	408 000 €	698 000 €	165 000 €	533 000 €	3 637 000 €	892 000 €	2 745 000 €	4 845 000 €	1 159 000 €	3 686 000 €
Gestion patrimoniale_Extension	25 000 €	10 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	1 747 000 €	608 000 €	1 139 000 €	1 772 000 €	618 000 €	1 154 000 €
Mise en conformité réglementaire	1 819 000 €	456 000 €	1 363 000 €	2 050 000 €	623 000 €	1 427 000 €	0 €	0 €	0 €	3 869 000 €	1 078 000 €	2 791 000 €
Réduction ECP	2 660 000 €	1 354 000 €	1 306 000 €	6 044 000 €	1 209 000 €	4 835 000 €	2 551 000 €	510 000 €	2 041 000 €	11 255 000 €	3 073 000 €	8 182 000 €
Réduction pollution en temps de pluie	29 000 €	8 000 €	22 000 €	571 000 €	114 000 €	457 000 €	1 484 000 €	316 000 €	1 168 000 €	2 084 000 €	438 000 €	1 646 000 €
Sécurité	4 204 000 €	2 520 000 €	1 684 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 204 000 €	2 520 000 €	1 684 000 €
TOTAL	9 287 000 €	4 450 000 €	4 838 000 €	10 013 000 €	2 241 000 €	7 772 000 €	9 419 000 €	2 326 000 €	7 093 000 €	28 719 000 €	9 016 000 €	19 703 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2023, 14 344 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0102 €/m³ (0,0104 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Sont listées ici les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en € Exercice 2022	Montant en € Exercice 2023
ESSOR BA BURKINA ASSOCIATION	0 €	0 €
NIGER MA ZAADA	8 000 €	8 000 €
TOTAL	8 000 €	8 000 €
Incidence sur le prix de l'eau	0,0054 €HT/m ³	0,0056 €HT/m ³

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	31 955	31 596
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	15	15
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	592	494
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,63	2,63
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	92 %	91,9 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	38	38
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (STEU > 2000 EH)	70	information à transmettre par la DDT
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (STEU > 2000 EH)	100	information à transmettre par la DDT
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (STEU > 2000 EH)	70	information à transmettre par la DDT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0104	0,0102
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,031	0,19
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	19,6	23,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,01%	0,01%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (STEU > 2000 EH)	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,5	3,2
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,96%	3,51%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,21	0,43